

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien de Saint-Barbant

De : Brigitta Pauley <brigitta.pauley@orange.fr>

Date : Mon, 15 Oct 2018 15:46:46 +0200

Pour : pref-environnement@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente je vous fais part de ma complète opposition au projet de la SAS Energie Saint-Barbant du groupe WPD de construire et exploiter un parc de quatre aérogénérateurs sur la commune de Saint-Barbant pour les raisons suivantes :

Les graves atteintes à la santé des riverains

- l'impact des infrasons : maux de tête, troubles du sommeil, acouphènes, vertiges, angoisse, dépression, tachycardie etc., symptômes constituant le syndrome éolien, scientifiquement prouvé

- l'impact stroboscopique et les effets de clignotants des balisages

- l'impact sonore

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé »

« Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement »

(cf. Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution Française)

Les graves atteintes à la biodiversité

- la mise en danger des espèces d'oiseaux protégés migrateurs (Saint-Barbant se trouve dans le couloir principal de migration) et nicheurs (cf. Article L. 411-1 du Code de l'environnement)

- le non-respect de la conservation d'un nombre très élevé d'espèces de chiroptères sur le site (cf. La directive EUROBATS)

Les graves atteintes au patrimoine historique et au paysage bocager

J'aimerais également attirer votre attention sur le fait que Saint-Barbant se trouve dans un secteur très peu venté et donc inapproprié à l'énergie éolienne.

Pour toutes ces raisons je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Bien cordialement,

Brigitta Pauley

Les Champs, 16500 Brillac